

**COMMUNE DE LANGUEUX**

**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)  
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-115

**TARIFS LOCATIONS SALLES GRAND PRE ET AUTRES SALLES MUNICIPALES POUR 2023**

Rapporteur :                    Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

La Ville de Langueux dispose de salles qu'elle loue pour différents évènements aux associations, particuliers, entreprises et autres structures.

Si l'exploitation de ces salles a été fortement perturbée en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire, il s'avère que l'année 2022 est plus dynamique.

Toutefois, deux éléments majeurs impactent très fortement les coûts d'utilisation de ces différentes salles : l'envolée des prix de l'énergie (+ 50,25 % entre 2019 et 2022, soit 13 210 €), avec un manque total de visibilité sur les augmentations à venir (200 %, 300 %, voire plus ?) ainsi qu'une inflation conséquente.

De ce fait, il nous semble primordial de prendre en compte ces deux éléments dans la tarification qui sera appliquée aux différents usagers de ces salles pour l'année 2023. Ceci prendrait la forme suivante :

- Augmentation de 6 % des tarifs pour l'ensemble des salles
- Application d'un tarif « fluides » en complément du tarif de location des salles. Ce tarif se décline en 3 catégories, à savoir :

<b>Capacité des salles en places assises</b>	<b>Lieux</b>	<b>Tarifs</b>
> à 150 personnes	Prévert	90 €
De 100 à 150 personnes	Grand Large	67,50 €
< à 100 personnes	Autres salles	45 €

Le forfait est par jour. Il s'applique à chaque utilisation de salle, à l'ensemble des catégories d'usagers et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril 2023.

Cette période sera étendue si les conditions climatiques le nécessitent (chauffage dans les salles notamment).

Vous trouverez la nouvelle proposition tarifaire, sur les bases indiquées, dans les documents ci-joints.

**Aussi, je vous propose :**

- de vous prononcer favorablement sur les tarifs des salles municipales pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Christophe MINAUD, contre de Jean BELLEC, Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC).**